Image not found or type unknown

Dans quels cas le Conseil d'État juge-t-il en premier et dernier ressort ?

Question / réponse publié le **04/08/2024**, vu **886 fois**, Auteur : Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

Dans quels cas le Conseil d'État juge-t-il en premier et dernier ressort ?

> Le Conseil d'État rend des décisions "en premier et dernier ressort" quand il s'agit d'affaires qui relèvent de sa compétence directe et qui ne sont pas susceptibles d'être contestées devant une cour d'appel.

SOURCE ET DE PLUS :

https://www.vie-publique.fr/fiches/269144-dans-quels-cas-le-conseil-detat-juge-t-il-en-premier-et-dernier-ressort

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés